

DOSSIER D'INSCRIPTION
Année scolaire 2026-2027

Ce dossier d'inscription est obligatoire pour tous les enfants, y compris ceux déjà inscrit sur le portail famille. La procédure d'inscription doit être réalisé au plus tard le **vendredi 19 juin 2026**.

Toutes démarches d'inscriptions ne respectant pas la procédure ci-dessous ne sera pas traitée.

LE PORTAIL FAMILLE « BERGER LEVRAULT »

L'accueil de loisirs Alfa3a « MASSIEUX » et le restaurant scolaire utilise le logiciel « Berger Levrault ». ainsi que le portail famille pour les inscriptions des enfants à tous les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le respect des délais stipulés dans le règlement intérieur, ils permettent à chaque famille de saisir en ligne, directement sur un compte personnel, les inscriptions, réservations et annulations aux temps suivants :

- Périscolaire du matin
- Périscolaire du soir
- Périscolaire du mercredi
- Extrascolaire (vacances)
- Restaurant Scolaire


Pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2025/2026, votre compte personnel sur le portail famille restera accessible avec les mêmes identifiant et code.

Pour les nouvelles familles scolarisées sur l'école de Massieux, merci de prendre contact avant toutes démarches avec la mairie par mail à cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr pour la création de votre espace, en précisant les éléments suivants :

- Nom – Prénom des responsables légaux
- Nom – Prénom de l'enfant
- Adresse postale
- Adresse mail

Pour les nouvelles familles non scolarisées sur l'école, même démarche mais envoyer votre demande à massieux.animation@alfa3a.org

Pour les familles dont le dossier sera rendu incomplet ou qui auraient des impayés relatifs à un ou plusieurs temps d'accueil, les réservations ne seront pas validées par l'accueil de loisirs et/ou le restaurant scolaire tant que la situation ne sera pas régularisée.

 **Aucune inscription ne sera possible, en cas de factures impayées sur l'année précédente, 2025-2026. Il vous faudra au préalable régulariser la situation.**

Les inscriptions au Restaurant Scolaire (Lundi Mardi Jeudi Vendredi)

Régime régulier

Elles concernent les enfants régulièrement présents.

Vous devez faire directement vos inscriptions sur le portail famille afin de définir les jours où votre enfant sera accueilli au restaurant scolaire. Il est possible de faire les inscriptions à l'année.

Inscriptions occasionnelles

Elles concernent tous les autres enfants. Utiliser également le portail famille pour faire vos demandes.

Envoyer une demande par mail pour toute demande ponctuelle :

cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr

Tarifs actuels

5€40 / repas / enfant inscrit en régime régulier

6€10 / repas / enfant inscrit occasionnellement

Facturation

Une facture mensuelle est consultable via le portail famille chaque début de mois.

Impératif : respecter la date limite de paiement.

La facture sera prélevée le 10 du mois, un RIB doit être transmis à la cantine.

Merci de noter que les tarifs ci-dessus pourront être revus en cas d'augmentation des charges.

Modifications

Vous avez la possibilité de modifier les inscriptions, via le portail famille. Merci de faire toutes vos demandes de modifications (annulation, rajout...) et mise à jour de vos coordonnées (tél, adresse, mail) via ce portail. Procédure en ligne sur le site de la mairie.

Lien direct de connexion au portail :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieMassieux01600/accueil>

Annulation

Tout repas non décommandé avant 48h sera facturé.

L'annulation des repas lors de sorties scolaires est faite si l'information par les enseignants a été communiquée dans les délais impartis.

En revanche, lors de jours de grève, les repas ne seront annulés que sur consignes des parents. Lors des absences des enseignants et épisodes sanitaires contagieux, si votre enfant n'est pas présent à la cantine, le repas sera facturé.

Si la structure est prévenue dans les délais impartis et sur présentation d'un certificat médical (maladie de l'enfant), celui-ci ne sera pas facturé.

La procédure à suivre sera communiquée sur le portail famille.

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN 2 ETAPES

Afin de soutenir l'action d'Alfa3a, les frais de dossier (10€ pour un enfant o 15€ pour 2 enfants o 18€ pour 3 enfants o 20€ pour 4 enfants et plus) seront appliqués.

Les inscriptions de vos enfants aux différentes activités proposées, se feront en deux étapes, l'une gérée par l'accueil de loisirs et l'autre par vous, les familles.

1^{ère} étape : Constitution des dossiers d'inscriptions → au plus tard le vendredi 19 juin 2026.

Si vous êtes une nouvelle famille, faire avant toute chose la démarche de création d'espace famille notée en page 1

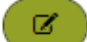
Merci de vous connecter à votre espace familles pour remplir/modifier vos informations personnelles.

Dans Espace famille -> Dossiers de familles, vous trouverez :

- **Les responsables légaux :**
 - o Compléter/modifier la partie « Information de base »
 - o Compléter la partie « Adresse »
 - o La partie « informations bancaires » est à compléter pour la cantine. Si vous souhaitez être en prélèvement aussi pour le périscolaire, attention, il faudra doubler d'un mail à cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr et/ou à massieux.animation@alfa3a.org pour obtenir le mandat de prélèvement.
 - o Valider en cliquant sur « Soumettre la modification » en bas de page
 - o A faire pour chaque responsable
- **Les enfants :**
 - o Compléter/modifier la partie « Informations générales »
 - o Compléter/modifier la partie Autorisations
 - o Dans données sanitaires, compléter uniquement la partie pratiques alimentaires et allergies si nécessaire
 - o Compléter/modifier la partie « Contacts », il s'agit des personnes autorisées à récupérer votre enfant ou que nous pouvons appeler si vous êtes injoignables.
 - o Valider en cliquant sur « Soumettre la modification » en bas de page
 - o A faire pour chaque enfant

Dans Espace famille -> Espace documents, vous trouverez l'intégralité des documents à nous joindre obligatoirement (même s'ils sont notés non obligatoire sur le portail familles) :


- **Attestation d'assurance 2026-2027** : une par enfant, joindre attestation d'assurance scolaire ou de responsabilité civile
- **Attestation RGPD** : version vierge transmise par mail et disponible sur le site de la mairie, une par famille
- **Fiche sanitaire** : version vierge transmise par mail et disponible sur le site de la mairie, une par enfant
- **Photocopie des vaccinations** : un par enfant
- **Attestation CAF** : seul document facultatif, sert à déterminer le quotient familial. Sans lui, vous êtes automatiquement affecté au QF le plus haut.

Pour chaque document, cliquer sur l'icône  pour les joindre.

Ensuite cliquez sur parcourir pour aller chercher les fichiers sur votre ordinateur.
Une fois fait, appuyez sur enregistrer pour valider.

Une fois cette procédure terminée, merci de faire un mail pour prévenir de la fin de votre inscription à :

- Si votre enfant est scolarisé à l'école du petit bois : cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr et massieux.animation@alfa3a.org
- Si votre enfant n'est pas scolarisé à l'école du petit bois : massieux.animation@alfa3a.org


 La validité de cette procédure conditionne le passage à la seconde étape, c'est-à-dire la possibilité d'inscrire de manière effective votre ou vos enfants aux différents temps d'accueil.


2ème étape : Inscrire vos enfants aux différents temps périscolaires 2026-2027 sur le « portail famille » → entre le mardi 07 juillet et le vendredi 24 juillet 2026.

Le portail famille sera ouvert pour les réservations aux activités périscolaires, uniquement, à compter du mardi 7 juillet 2026.

Une fois connectés, vous aurez la possibilité de faire les inscriptions suivantes :

- Périscolaire du matin et du soir (uniquement pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Massieux)
- Restaurant Scolaire (uniquement pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Massieux)
- Périscolaire du mercredi (maternelles et élémentaires de Massieux et communes voisines) : en journée complète avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas. **(Enfant de 3 ans révolus).**

 C'est à partir de la semaine-type de présence de votre enfant aux différents temps périscolaires que seront établis les listings de présence. Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, les modifications doivent rester exceptionnelles.

 Pour les familles qui n'auraient pas d'adresse mail ou d'accès internet, il convient de prendre RDV à l'accueil de loisirs aux horaires d'ouverture, pour effectuer les inscriptions de vos enfants.

 **IMPORTANT : merci de fournir une photo d'identité (pour la cantine) en cas de régime alimentaire ou d'allergies et de faire suivre le PAI à la cantine, l'école, et ALFA 3 A**

Toute inscription à l'accueil de loisirs et/ou la fréquentation du Restaurant Scolaire vaut acceptation de ce règlement intérieur.